

Aix-en-Provence le 15 octobre 2007

Madame Roselyne BACHELOT  
Ministre de la Santé,  
de la Jeunesse et des Sports  
14, av. Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Objet : projet INPES de « Guide Ressources pour les parents » dans le domaine des troubles du langage.

Madame la Ministre,

J'ai été récemment sollicité par l'INPES, comme d'autres responsables associatifs, afin d'apporter mon concours à un projet de « Guide Ressources pour les parents » dans le domaine des troubles du langage.

Quand ce projet a été évoqué, il y a deux ans, certains d'entre-nous avaient déjà émis des réserves. Madame Sandrine BROUSSOULOUX semblait consciente de la difficulté de l'entreprise, mais pouvait difficilement remettre en cause les directives du ministère de la Santé.

Ce Guide sensé aider les parents, va leur laisser croire qu'il existe des solutions là où il n'y en a pas encore et va accroître leur désarroi.

Voici les questions qui se posent quant aux orientations proposées dans le guide.

- CMPP, CMP, etc. : même si des progrès ont été faits, la majorité de ces structures reste incompétente dans le domaine qui nous intéresse (les professionnels qui y travaillent sont très peu formés en neuropsychologie cognitive). N'existe-t-il pas un grand risque d'envoyer les familles dans des impasses ?
- Combien de SESSAD sont spécialisés pour les troubles des apprentissages ?
- Combien d'enseignants de CLIS 1 sont réellement formés ?
- ITEP, EREA, etc. : ce sont des lieux où on rencontre de nombreux "dys", mais le plus souvent, ils ne sont ni diagnostiqués ni soignés en tant que tels. Quel sens cela a-t-il de les évoquer ? (Rappelons à ce sujet que le Rapport IGAS/IGEN de 2002, sur les « Troubles

complexes du langage » préconisait une enquête de quantification des mauvaises orientations dont nous attendons encore le résultat, alors qu'il s'agit d'un gaspillage considérable de fonds publics et de défaut de soins à un grand nombre d'enfants).

- Les Centres référents : n'est-il pas délicat d'en parler dans un guide quand les délais d'attente, pour avoir un rendez-vous, peuvent excéder 1 an ½
- Est-il sérieux de laisser croire, malgré quelques précautions, que les enseignants, les médecins, les psychologues scolaires... sont, dans leur majorité, bien informés et formés ?

Il apparaissait déjà problématique, il y a six ans, de consacrer un Plan d'Action aux seuls troubles du langage : éditer, aujourd'hui, un guide limité à ces troubles est une démarche scientifiquement et socialement dépassée.

Perpétuer l'idée qu'on peut construire une politique de Santé Publique et d'intégration, pour les troubles du langage, différente de celle qui est nécessaire pour la dyspraxie, le TDAH, la dyscalculie, etc. serait une erreur.

De plus, les épileptiques, traumatisés crâniens, IMC et beaucoup d'autres, ont des besoins semblables en termes de bilans neuropsychologiques, de rééducations et d'intégration.

Il devrait être possible d'améliorer les prises en charge en réduisant les coûts de la Santé et de l'Education en réfléchissant à ce qui peut être mutualisé (certaines associations travaillent déjà dans ce sens).

Il semble également choquant que des finances publiques aillent à un projet inadapté à la situation, alors que les associations ont beaucoup de mal à trouver des subventions pour éditer les documents de qualité qu'elles diffusent et pour les sites Internet qu'elles développent.

Un guide de ce type sera utile quand l'offre de soins et l'intégration scolaire se seront améliorées et à condition de prendre en compte l'ensemble du handicap cognitif.

Pour l'instant seule une réponse au cas par cas, aux familles, est cohérente.

La seule chose utile que pourrait faire l'INPES serait de publier la liste des adresses et des sites où les familles et les enseignants peuvent trouver des réponses compétentes concrètes.

Personnellement, je suis convaincu qu'il y a beaucoup plus d'inconvénients à publier ce document qu'à ne pas le faire.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, je vous adresse, Madame la Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Le Président



Ariel CONTE